



Presse

10 rue de Solférino
75333 Paris Cedex 07
Tél : 01 45 56 77 26
Fax : 01 45 56 78 74

Parti Socialiste

www.parti-socialiste.fr

presse@parti-socialiste.fr

4 février 2010

**Communiqué de
Marie-Pierre de la Gontrie,
Secrétaire nationale aux Libertés Publiques et à la Justice
et de
Jean-Jacques Urvoas, Secrétaire national à la Sécurité**

Gardes à vue : le Gouvernement, responsable de la situation actuelle

François Fillon s'est dit aujourd'hui choqué du nombre de gardes à vue en France et de leur utilisation. Le Premier Ministre est coutumier de ces déclarations d'intention, à l'opposé de la politique qu'applique son gouvernement.

Car c'est bien à cette politique qu'on doit l'inflation du nombre de gardes à vue. L'adoption de textes toujours plus répressifs et la pression statistique à laquelle sont soumis les policiers sont les principales causes de cet état de fait.

Comment s'étonner de ces chiffres lorsqu'on fait de la garde à vue un « indicateur de performance » du travail policier ? Comment s'étonner de ces chiffres lorsqu'on crée sans cesse de nouvelles incriminations ?

Le nombre de gardes à vue a explosé entre 2001 et 2009, augmentant de plus de 70%, et le Ministère de l'Intérieur vient de reconnaître que ces chiffres étaient inexacts et que le nombre de gardes à vue en 2009 avait été de 800 000, soit 200 000 de plus que les chiffres annoncés.

Cette inflation du nombre de gardes à vue et cette dissimulation des chiffres sont extrêmement préoccupants et rendent d'autant plus nécessaires une refonte du système.

Le Parti socialiste dénonce l'attitude du Premier Ministre, qui cherche à se défaire sur les policiers, des résultats de la politique qu'il mène.

Par ailleurs, depuis plusieurs semaines, les décisions de justice se multiplient pour exiger un respect plein et entier des droits de la défense, sur la base des récentes décisions de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Il est aujourd'hui nécessaire de mettre notre droit en conformité avec cette jurisprudence et de faire en sorte que les droits de la défense s'exercent pleinement. Les demi-mesures issues du rapport Léger et annoncées par Michèle Alliot-Marie et François Fillon ne le permettront malheureusement pas.

